

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

-- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

20/078/HN

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation de la charte de déontologie des élus du Conseil d'arrondissements de la Mairie du 6^{ème} Secteur

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation d'une charte de déontologie des élus du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} d'arrondissements.

Le respect de principes éthiques de la part des élus dans l'exercice de leur mandat est l'une des conditions essentielle qui fonde la confiance des citoyens dans l'action de leurs représentants.

Les dispositions de cette charte s'appliquent aux conseillers d'arrondissements, quelle que soit leurs fonctions, dans l'exercice de leur mandat et de leurs représentations dans les divers organismes associés à la Collectivité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la Charte de Déontologie des élus du conseil d'arrondissements du 6^{ème} secteur ci-annexée.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**